

# Processus d'équivalence

Documents requis

En vigueur le 27 janvier 2020  
Sujet à modification



[www.ndeb-bned.ca](http://www.ndeb-bned.ca)

## Table des matières

---

Documents requis envoyés directement par l'université au BNED .....	3
Documents permettant de vérifier vos titres de compétence .....	3
Formulaire d'obtention de diplôme .....	3
Dossier scolaire .....	4
Les documents exigés du demandeur par le BNED.....	5
Documents confirmant votre identité .....	5
Différence de nom .....	5
Documents confirmant vos titres de compétence .....	6
Diplôme en dentisterie .....	6
Traduction du dossier scolaire.....	6
Preuve d'achèvement d'internat .....	6
Définitions.....	7
Nom légal.....	7
Signature légale .....	7
Documents notariés.....	7
Traduction des documents.....	8
Déclaration sous serment originale.....	8
Formulaire des documents exigés pour le Processus d'équivalence .....	9

## Documents requis envoyés directement par l'université au BNED

---

Il appartient au demandeur de vérifier que les documents de l'université soient correctement remplis et envoyés directement au bureau du BNED par un représentant de l'université, dans une enveloppe scellée et marquée du sceau de l'université.

Conseil pratique : vous pouvez demander à l'université de vous envoyer également une copie du formulaire rempli et du dossier scolaire pour assurer que les informations transmises au BNED soient exactes.

Les formulaires et les dossiers scolaires ne seront **pas** acceptés :

- s'ils ne sont pas clairement reçus directement par l'université;
- s'ils sont délivrés par un représentant d'un collège affilié.

Les documents requis du demandeur ne peuvent être envoyés avec les documents requis de l'université. Les documents reçus de l'université ne seront pas envoyés au demandeur ou à une tierce partie. Ne demandez pas à l'université d'envoyer votre diplôme final en dentisterie au bureau du BNED, car il ne sera retourné ni à vous ni à l'université, une fois la vérification complétée.

## Documents permettant de vérifier vos titres de compétence

### Formulaire d'obtention de diplôme

Un représentant autorisé de l'université qui a délivré votre diplôme final en dentisterie doit remplir et envoyer le Formulaire d'*obtention de diplôme* directement au bureau du BNED.

Étapes pour remplir le formulaire :

1. Vous devez télécharger le Formulaire de confirmation d'obtention de diplôme à partir de votre profil en ligne.
2. Vous devez fournir les informations requises à la section 1 du formulaire seulement. Vous ne devez pas remplir la section 2 du formulaire. Les formulaires dont le demandeur a rempli la section 2 ne seront pas acceptés.
3. Vous devez envoyer le formulaire à l'université qui vous a décerné votre diplôme en dentisterie.
4. Le doyen, le registraire ou le vérificateur des examens de l'université qui a délivré votre diplôme final en dentisterie doit remplir la section 2 du formulaire, en anglais ou en français, signer et apposer le sceau de l'université au formulaire.
5. Un représentant de l'université doit envoyer le Formulaire d'*obtention de diplôme* rempli directement au bureau du BNED.

Conseil pratique : l'espace pour inscrire la date que votre diplôme a été décerné/remis/délivré doit indiquer la date qui apparaît sur le diplôme final en dentisterie. Il s'agit de la date que le document vous a été accordé. Cette date sera comparée avec celle de votre diplôme final.

## Dossier scolaire

Le représentant de l'université qui a délivré votre diplôme final en dentisterie doit envoyer le dossier scolaire officiel, dans la langue originale de délivrance, au bureau du BNED.

Le dossier scolaire doit inclure :

- le sceau original de l'université à l'encre;
- la signature originale du représentant de l'université à l'encre;
- un dossier complet de tous les cours suivis et de toutes les notes obtenues de toutes les écoles ou facultés dentaires fréquentées pendant toutes les années du programme, et;
- les dates de votre participation au programme.

Les documents sont vérifiés en fonction du format standard de délivrance par les établissements d'enseignement selon le pays. Les documents acceptables incluent :

- le relevé de notes des évaluations;
- une transcription des dossiers scolaires;
- des feuilles de notations ou bulletin de notes;
- un supplément au diplôme émis en anglais.
  - Le format standard des dossiers scolaires délivré par les pays membres du processus de Bologne est un Supplément au diplôme original. Pour consulter la liste des pays membres du processus de Bologne, visitez le site <http://www.ehea.info/members.aspx>.

Si vous avez fréquenté plus d'une université, chaque université doit envoyer l'original de votre dossier scolaire officiel directement au bureau du BNED.

Les copies authentifiées attachées à une traduction ou un dossier scolaire délivré par un collègue affilié ne seront pas acceptés.

## Les documents exigés du demandeur par le BNED

---

Il appartient au demandeur d'envoyer les documents au bureau du BNED bien avant la date limite d'inscription à l'Évaluation des connaissances fondamentales. Tous les documents doivent répondre aux critères énoncés dans la section des définitions de ce document. Le non-respect des critères donnera lieu à une demande d'inscription incomplète et retardera l'approbation de votre demande d'inscription pour participer au Processus d'équivalence.

Si les documents fournis ne sont pas initialement publiés en anglais ou en français, les demandeurs doivent également soumettre une traduction mot-à-mot exacte du document. Réviser les critères de traduction dans la section des définitions de ce document.

### Documents confirmant votre identité

Pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement Vous devez fournir au moins un document pour prouver votre identité. Vous devez soumettre une photocopie notariée de votre pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement (P.ID), en anglais ou en français.

La P.ID doit inclure votre :

- nom légal (votre document doit indiquer votre nom exactement comme il apparaît sur votre profil en ligne);
- date de naissance;
- photo;
- signature (tous les documents soumis au BNED, y compris les formulaires et les examens, doivent être signés exactement comme sur la P.ID).

La P.ID doit être :

- valide (non périmée);
- délivrée par une autorité gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou nationale.

Les types de P.ID acceptables sont :

- un permis de conduire délivré par une province ou un territoire canadien;
- un passeport canadien;
- un passeport étranger qui répond aux exigences;
- une carte d'identité provinciale ou territoriale canadienne.

### Différence de nom

Si votre nom légal actuel est différent du nom qui apparaît sur les documents soumis sur votre profil en ligne, vous devez fournir un document supplémentaire pour prouver votre identité.

Ce document doit inclure :

- votre nom précédent au complet;
- votre nom actuel;
- la raison du changement/différence de nom;
- la date du changement/différence de nom.

Les types de documentation acceptables incluent :

- une photocopie notariée du certificat de mariage pour un changement de nom conjugal;
- une photocopie notariée du document de changement légal de nom, ou
- une déclaration sous serment originale attestant la différence dans votre nom pour une raison autre qu'un changement légal de nom. Par exemple, une faute d'orthographe sur les documents délivrés par l'université, une pratique culturelle, des abréviations, etc.

## Documents confirmant vos titres de compétence

Vous devez fournir les documents suivants pour prouver vos titres de compétence en dentisterie.

### Diplôme en dentisterie

Vous devez soumettre l'original de votre diplôme final en dentisterie décerné/délivré à la date d'obtention du diplôme, dans la langue de délivrance. Il s'agit du document normalement encadré et accroché au mur. Votre diplôme final doit inclure la date complète où votre diplôme a été décerné/délivré (dd/mm/aaaa).

Un diplôme provisoire, un certificat, une lettre d'attestation de formation ou une déclaration de remise du diplôme ne sont **pas** acceptables.

Si votre diplôme final en dentisterie n'indique pas la date complète que le diplôme a été décerné/délivré, un original des documents suivants doit être soumis :

- Un certificat ou une déclaration d'obtention de diplôme indiquant la date exacte que votre diplôme final a été décerné/délivré.
- Une lettre officielle originale envoyée *directement par l'université au BNED*, et confirmant la date que votre diplôme a été décerné/délivré. La lettre peut être envoyée avec le *Formulaire d'obtention de diplôme* et le dossier scolaire.

### Traduction du dossier scolaire

Vous devez fournir une traduction mot-à-mot exacte de votre dossier scolaire effectuée par un traducteur agréé si le document était initialement délivré dans une langue autre que l'anglais ou le français.

Conseil pratique : votre dossier scolaire nouvellement délivré peut être présenté dans un format différent que le précédent. Vous souhaitez peut-être obtenir un nouveau dossier scolaire de l'université pour fins de traduction, car la copie attachée à la traduction doit être la même version que le dossier scolaire officiel reçu de l'université.

### Preuve d'achèvement d'internat

Vous devez fournir votre preuve d'achèvement d'internat originale dans la langue dans laquelle le document a été délivré si votre programme de dentisterie exige l'achèvement de l'internat ou du stage clinique pour décerner/délivrer le diplôme final en dentisterie. Les documents soumis doivent inclure la date du début et de la fin de votre internat ou stage clinique.

Si le travail clinique apparaît sur le dossier scolaire, un certificat d'achèvement n'est pas requis.

## Définitions

---

Tous les documents doivent répondre aux critères énoncés ci-dessous. Le non-respect des critères donnera lieu à une demande d'inscription incomplète et retardera l'approbation de votre demande d'inscription pour participer au Processus d'équivalence.

### Nom légal

Votre nom légal est le nom sous lequel vous êtes inscrit auprès d'une autorité gouvernementale. Il s'agit du nom figurant sur votre carte d'identité provinciale canadienne ou votre passeport. Les demandeurs doivent inscrire un nom légal complet et exact sur leur demande d'inscription, et ils doivent maintenir et mettre à jour ce nom au besoin.

### Signature légale

Votre signature sert à prouver votre identité et à indiquer la connaissance, l'approbation, l'acceptation, ou l'obligation. Afin de participer au Processus d'équivalence, les demandeurs **doivent** signer tous les documents soumis au BNED exactement comme ils ont signé leur pièce d'identité gouvernementale fournie au moment de la demande d'inscription.

Si un formulaire n'est pas signé exactement comme sur le passeport, le permis de conduire canadien, ou l'identification provinciale canadienne, ce formulaire devra être signé et soumis à nouveau. Y compris le Formulaire d'*obtention de diplôme*.

### Documents notariés

Les documents exigeant une notarisation doivent être authentifiés et notariés par un notaire, un avocat, ou un commissaire à l'assermentation et ils doivent répondre aux critères suivants :

- Le responsable de la notarisation doit faire une photocopie du document original. Ne photocopiez pas le document vous-même.
- Le document doit porter le sceau original et la signature à l'encre du responsable de la notarisation.
- Un sceau ou une déclaration notariée en anglais ou en français doit être inclus, indiquant que le document est une copie authentique du document original vu par le notaire, l'avocat ou le commissaire à l'assermentation qui a notarié le document. Les déclarations traduites ne sont pas acceptées.
- Le sceau original doit afficher les titres de compétence du responsable de la notarisation y compris le nom et le titre complets du responsable de la notarisation, en anglais ou en français. Les sceaux traduits ne seront pas acceptés.
- Aucun sceau original autre que celui du responsable de la notarisation doit apparaître sur la photocopie du document.

Une déclaration dans laquelle vous jurez que le document est une copie authentique de l'original et attestée par un notaire, un avocat, ou un commissaire à l'assermentation ne sera **pas** acceptée.

S'il vous est impossible de faire notarié les documents par un notaire, un avocat, ou un commissaire à l'assermentation local, dont les titres de compétences sont en anglais ou en français, vous pouvez obtenir une photocopie notariée de vos documents auprès d'un

représentant du consulat ou de l'ambassade canadienne, ou auprès d'un représentant du consulat ou de l'ambassade de la Nouvelle-Zélande.

## Traduction des documents

Un traducteur agréé est une personne ayant été évaluée par une autorité en traduction et titulaire d'un certificat délivré par une association de traducteurs reconnue par le gouvernement lui permettant d'effectuer des traductions légalement.

Les documents qui requièrent une traduction doivent être traduits par un traducteur agréé et doivent répondre aux critères suivants :

- Être une traduction originale. Les photocopies ou les copies notariées ne sont pas acceptées.
- Le traducteur agréé doit agraffer la traduction originale à une photocopie du document original ayant été traduit. Les documents papier agrafés ensemble ou qui ont été dégrafés ne seront pas acceptés.
- Le traducteur agréé doit apposer son sceau original, et ses initiales ou sa signature à l'encre sur chaque page.
- Le sceau original doit afficher les titres de compétences du traducteur agréé, y compris son nom au complet, son numéro de certification et son titre de traducteur agréé en anglais ou en français. Les sceaux traduits ne seront pas acceptés.

Les traductions ne seront **pas** acceptées si :

- le paquet assemblé par le traducteur a été désassemblé pour une raison quelconque;
- la traduction a été effectuée ou authentifiée par un représentant d'une université, ou s'il s'agit d'une photocopie notariée d'une traduction. Au Canada, les membres associés et les candidats des associations de traductions ne sont pas agréés.

## Déclaration sous serment originale

Une déclaration sous serment originale signifie que la déclaration écrite sous serment en anglais ou en français est juridiquement contraignante, signée et porte le sceau du notaire, de l'avocat, ou du commissaire à l'assermentation. Les sceaux doivent être des originaux et doivent afficher les titres de compétence du notaire, de l'avocat, ou du commissaire à l'assermentation en anglais ou en français.



# Formulaire des documents exigés pour le Processus d'équivalence

## Nom légal :

## Identifiant du BNED :

Lisez attentivement, signez et soumettez cette page avec votre première soumission de documents requis. Vous devez signer TOUTE la documentation soumise au Bureau national d'examen dentaire du Canada (BNED) exactement comme vous avez signé votre pièce d'identité gouvernementale. Le défaut de signer ce formulaire et le Formulaire d'*obtention de diplôme* exactement comme sur votre pièce d'identité vous obligera de soumettre à nouveau les documents signés incorrectement.

Le BNED commencera à traiter votre demande d'inscription lorsque tous les documents requis seront reçus. Le défaut de soumettre les documents requis tel qu'énoncé dans les exigences du BNED retardera la vérification de votre demande.

Les documents sont vérifiés en fonction du format standard de délivrance par les établissements d'enseignement selon le pays. Il est important de réviser les exigences spécifiques du pays où vous avez complété votre éducation. Des informations détaillées sur le processus de vérification des documents et les exigences pour les documents provenant d'autres pays sont disponibles sur le site Web du BNED à [www.ndeb-bned.ca](http://www.ndeb-bned.ca). Les documents suivants doivent être soumis conformément aux critères du BNED :

## Documents à envoyer directement par l'université au BNED :

- Le Formulaire d'obtention de diplôme
- Le dossier scolaire officiel

## Documents à soumettre par le demandeur :

- Ce Formulaire de document requis pour le Processus d'équivalence signé et daté par le demandeur
- Une photocopie notariée d'une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement
- Une copie notariée du document de changement légal de nom ou une déclaration sous serment de différence de nom, s'il y a lieu
- Le diplôme dentaire original
- Le certificat d'achèvement d'internat original, s'il y a lieu
- La traduction originale de documents qui ne sont pas délivrés en anglais ou en français

Le BNED se réserve le droit, en tout temps, de modifier ses exigences ou d'exiger des documents supplémentaires pour vérifier l'éligibilité à participer au Processus d'équivalence du BNED.

Si vous êtes un participant actif à l'Examen des connaissances communes à toutes les spécialités dentaires (ECCSD), vous devez soumettre votre identifiant de l'ECCSD lors de la création de votre profile en ligne. Vous n'aurez pas à soumettre à nouveau les documents qui ont été acceptés pour la participation à l'ECCSD.

À l'exception des documents éducationnels originaux, tous les documents soumis deviennent la propriété du BNED et ne seront pas retournés. Les documents émis directement au BNED par une institution ou un organisme d'accréditation ne seront pas fournis au demandeur ou à un organisme tiers.

## Consentement

Je confirme avoir reçu, lu, et compris le Formulaire des documents requis. J'autorise la divulgation de mon information académique au BNED en vue de participer au Processus d'équivalence.

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur

\_\_\_\_\_  
Date

